



Légende du plan d'aménagement particulier

- "quartier existant"**
- délimitation de la modification
 - délimitation du PAP
 - délimitation des différentes zones du PAG
 - délimitation de la densité dans les différentes zones

- Nombre de niveaux et de logements par immeuble**
- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
 - L1, L4, L6, ... nombre de logements
- Servitudes**
- servitude de type urbanistique - type "environnement construit"

- Éléments à sauvegarder**
- muret à conserver
- Secteur et éléments protégés d'intérêt communal - à titre indicatif:**
- secteur protégé de type "environnement construit"
 - construction à conserver
 - gabarit d'une construction existante à préserver
 - alignement d'une construction existante à préserver
 - petit patrimoine à conserver

- Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques - à titre indicatif :**
- à la protection des sites et monuments nationaux

- Fond de plan**
- parcellaire (PCN 2017)
 - constructions existantes (PCN 2017)
 - zone soumise à un PAP "nouveau quartier" (à titre indicatif)
 - zone d'aménagement différé (à titre indicatif)
 - sections cadastrales
 - limite communale

INDICE	DATE	COMMENTAIRES
A	11.10.2023	Adaptation en fonction des modifications apportées au PAG
B		

MAÎTRE DE L'OUVRAGE
COMMUNE DE JUNGLINSTER

PROJET
 Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier - quartier existant dans le cadre de la modification du PAG « Patrimoine communal »

PLAN
 PAP-QE - situation existante et projetée - 09 Junglinster (1)

BUREAU D'ÉTUDES
zimplan s.à r.l.
 Urbanisme & Aménagement du Territoire

4, rue Albert Simon
 L-5315 Contern
 Tel: +352 26 390-1
 info@zimplan.lu
 www.zimplan.lu

DESSINÉ PAR	VKS	FORMAT	DIN-A3 (420 x 297 mm)
VÉRIFIÉ PAR	ABM	ÉCHELLE	1:5.000
DATE	15.11.2022		0 10 20 m
FICHER	P:\LP-SC\2020\20202390_ZP_ModPAG-PAPQE_Junglinster Patrimoine communal\0_Plan\PDF		
PLAN N°	20202390_ZP_ModPAGQE_Junglinster_Patrimoine communal_09_Junglinster1_situation existante et projetée		
FOND DE PLAN	© ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET RÉPRODUCTION INTERDITES		

